

R F A S

Revue française des affaires sociales

Dossier thématique

Les conditions de vie des étudiant·es : pauvreté(s), précarité(s) et vulnérabilité(s)

Coordonné par Anne-Cécile Caseau,
Malo Mofakhami et Mathieu Rossignol-Brunet

LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANT·ES : PAUVRETÉ(S), PRÉCARITÉ(S) ET VULNÉRABILITÉ(S)

9 **Avant-propos**

Anne-Cécile Caseau, Malo Mofakhami et Mathieu Rossignol-Brunet

STATUTS, DÉFINITIONS, ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES SUR LES SPÉCIFICITÉS DE LA CONDITION ÉTUDIANTE

35 **Être étudiant augmente-t-il le risque de précarité ?**

Tom Chevalier

57 **Les statuts d'emploi pendant les études : un miroir inversé des précarités économiques et étudiantes**

Élise Verley, Élise Tenret et Marie Trespeuch

79 **[ENTRETIEN] Enjeux et limites des mesures de pauvreté et précarité des étudiant·es dans la statistique publique**

Litti Esteban, Lauriane Ramuzat et Éléonore Richard

INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DANS LES EXPÉRIENCES ÉTUDIANTES

93 **D'un campus à l'autre, interroger les vulnérabilités des étudiants**

Nathalie Beaupère et Xavier Collet

113 **L'hétérogénéité des situations de précarités étudiantes. Étude de cas d'une université francilienne à partir du travail de la mission « Précarité et santé étudiante »**

Fanny Bugeja-Bloch, Céline Clément, Sabine Fortino, Leïla Frouillou
et Alexandra Oeser

137 **L'espace social des précarités doctorales. Le cas des doctorant·es de l'Université Grenoble Alpes**

Pierre Bataille, Margot Déage, Manon Baheu, Robin Casse et Pierre Mercklé

- 175** [POINT DE VUE] **Obtenir sa thèse ou sa carte de séjour. L'impact de la précarité administrative sur les doctorants étrangers**
Nader Nefzi et Manel Toumi

DIMENSIONS DE LA VULNÉRABILITÉ

- 197** **Seul-es et à distance ? Éloignement et vulnérabilisation dans les parcours d'étudiant-es ultramarin-es dans l'Hexagone**
Hugo Bréant
- 217** **Violences sexistes et sexuelles en contexte universitaire : victimes, conséquences et (non-)recours aux dispositifs institutionnels d'accompagnement**
Sophie Richardot, Louise Laglenne et Delphine Guérin
- 245** **La santé des étudiant-es : une affaire de famille**
Mathilde Caro et Julien Gaffiot
- 265** [POINT DE VUE] **Vulnérabilités résidentielles des étudiant-es logé-es au Crous : pour une reconnaissance du travail social des veilleur-euses de nuit, agent-es techniques, d'accueil et d'entretien**
Marion Serre avec la collaboration d'Agathe Chiron et Chloé Perreau
- 285** [POINT DE VUE] **Précarité et habillement des étudiants recourant à des distributions alimentaires en région parisienne : une approche par l'image**
Sébastien Grobon
- 309** [POINT DE VUE] **L'alimentation étudiante, du constat à l'action. Comment les universités peuvent-elles accompagner la transition vers une alimentation satisfaisante et de bonne qualité nutritionnelle ?**
Alice Bellicha, Hajar El Karmouni, Henri Dehove et Émilie Frenkiel
- 327** [ENTRETIEN] **Les actions menées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour lutter contre les formes de la précarité étudiante**
Charles Duportail
- 339** [ANNEXE] **Appel à contribution**
- 353** **Hommage à Sébastien Grobon**
- 355** **Présentation des autrices et des auteurs**

LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANT·ES :
PAUVRETÉ(S), PRÉCARITÉ(S) ET VULNÉRABILITÉ(S)

PRÉCARITÉ, PAUVRETÉ, VULNÉRABILITÉ : DES NOTIONS ADAPTÉES AUX POPULATIONS ÉTUDIANTES ?

AVANT-PROPOS

Anne-Cécile Caseau, Malo Mofakhami et Mathieu Rossignol-Brunet

Mise en avant par les médias, en particulier depuis la crise sanitaire de 2020, la question de la précarité étudiante apparaît aujourd'hui centrale. Les difficultés d'accès aux produits de première nécessité et aux ressources financières des étudiant-es ont été largement documentées (Amsellem-Mainguy et Vuattoux, 2022 ; Caseau, 2025 ; Guénée *et al.*, 2021), avec des chiffres alarmants : selon l'enquête Ifop-Cop1 (2023), deux étudiant-es sur trois ont déjà sauté un repas faute de moyens. La crise a également mis en exergue l'impact de cette précarité sur la santé mentale des étudiant-es, en particulier pour celles et ceux en situation d'isolement ou de vulnérabilité économique (Roux *et al.*, 2021).

Si la pandémie a exacerbé ces problématiques, elle ne les a pas créées *ex nihilo*. Dès les années 1960-1970, les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964) soulignaient les inégalités d'accès à l'université. Dans les années 1980, la massification de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'une détérioration des conditions d'études, menant certains chercheurs à évoquer une « prolétarianisation » des étudiant-es (Baudelot *et al.*, 1981). En 1998, Valérie Erlich questionnait la pertinence de la notion de « précarisation » pour évoquer les transformations de l'univers étudiant, notion qui traduisait autant la détérioration des conditions de vie durant les études que l'incertitude croissante quant à l'insertion professionnelle.

La question des conditions de vie des étudiant-es, remise au premier plan durant la crise sanitaire, est, à bien des égards, révélatrice de la complexité des espaces sociaux. La vie étudiante est par nature une expérience sociale aux contours flous dans le temps et dans l'espace, elle est en outre une étape provisoire et relativement courte dans la vie des individus, et quoique difficile, associée à une image positive, celle de l'autonomisation progressive de la sphère familiale. L'intérêt mouvant, voire cyclique, pour la condition étudiante illustre cette ambivalence. Le thème des conditions de vie des étudiant-es reflète donc un paradoxe : la massification de l'enseignement supérieur crée un sentiment d'identification et d'empathie pour les vulnérabilités étudiantes, mais la nature transitoire de cette situation tend à relativiser leur gravité.

Aujourd'hui, cependant, la précarité étudiante apparaît de moins en moins comme une difficulté transitoire, mais une réalité structurelle. La dépendance aux aides parentales, le coût du logement, l'âge, la nationalité étrangère ou encore le statut de décohabitant sont autant de facteurs aggravants d'exposition à la précarité (Belghith et Patros, 2020 ; Galland, 2023). Par ailleurs, des travaux récents ont

mis en lumière des vulnérabilités spécifiques, notamment celles des étudiantes, davantage confrontées à l'insécurité financière (Bataille *et al.*, 2022 ; Beaupère et Collet, 2020).

Dans ce contexte, ce numéro s'attache à souligner l'importance des spécificités des expériences étudiantes en matière de conditions de vie. Les formes de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité associées aux études sont structurantes dans les parcours de vie et doivent faire l'objet d'une attention dédiée en dépassant la seule question du diplôme et de la réussite scolaire.

Pauvreté, précarité, vulnérabilité : des notions qui s'entremêlent ?

Au fil des quarante dernières années, la volonté de rendre compte de nos positions sociales, et de comprendre les transformations politiques, économiques et sociales qui sous-tendent ces positions, notamment dans une perspective de fracture entre inclus et exclus, ont suscité l'usage de nouvelles notions (Le Blanc, 2019). Ainsi, au terme de « pauvreté » se sont ajoutées les notions d'« exclusion », de « précarité », de « marginalité », de « désaffiliation », de « vulnérabilité », de « disqualification » ; autant de tentatives de rendre compte d'un débat sur ce qui constitue les liens sociaux dans notre société et ce qui les fragilise.

Trois notions de cette liste ont particulièrement été sollicitées pour étudier les conditions de vie et les expériences des étudiant·es : celles de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité. Nous avons fait le choix d'évoquer dès le titre du numéro ce trio de concepts, sans trancher par avance s'il était nécessaire de faire appel ou non à l'un ou l'autre pour appréhender ces réalités. Au contraire, il nous semble enrichissant de réunir les perspectives de recherche qui s'appuient indifféremment sur chacun de ces concepts, même s'il est vrai que c'est la « précarité » étudiante qui a concentré le plus d'attention médiatique, politique et, de fait, académique ces derniers temps.

Comment se distinguent, ou se rapprochent, ces trois notions ? Avant de comprendre ce qu'elles permettent de dire des conditions de vie des étudiant·es, il semble important de revenir dans un premier temps, et sans prétendre à l'exhaustivité, sur leurs origines.

Une définition devenue classique de la précarité a été proposée en 1987 par Joseph Wresinski dans un rapport présenté au Conseil économique, social et environnemental (Cese) intitulé « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux » (J. Wresinski, 1987, p. 6). Déjà présente dans les discours politiques des années 1970 dans le secteur social et médico-social (Barbier, 2005), cette notion circule largement à partir des années 1980 en réaction aux transformations du marché du travail et des politiques sociales (Han, 2018). Elle est mobilisée par la sociologie du travail (Castel, 1995 ; Roux, 2022) afin de rendre compte des

transformations du salariat et de la montée structurelle de l'instabilité de l'emploi (emplois peu rémunérés, contrats courts ou peu qualifiés), la France étant confrontée, depuis 1975, à un phénomène de chômage de masse. À ces transformations du marché du travail et des conditions d'emplois s'ajoutent des transformations du système de protection sociale.

La précarité « sort » par la suite progressivement des espaces dédiés à l'analyse du marché de l'emploi et des transformations du salariat, et trouve sa place parmi d'autres interrogations sur l'instabilité et l'insécurité dans notre société. On retrouve des questionnements sur « les précarités » dans des domaines aussi variés que l'emploi, le logement, les relations sociales, l'alimentation, etc. L'usage du terme au pluriel renvoie à la diversité des situations qu'il permet de qualifier. Ainsi, la notion est étendue à la vie sociale en général, et ne se limite plus à l'affaiblissement de la protection de l'emploi, mais aussi à la désaffiliation sociale (Castel, 1995). La précarité acquiert alors le statut de phénomène social structurant, au-delà des relations d'emploi. Elle est mobilisée par la sociologie de l'action collective, comme le montre le numéro de la revue *Sociétés contemporaines* consacré aux engagements et mobilisations des précaires (Boumaza et Pierru, 2007).

La question de l'articulation de la notion de précarité avec celle de pauvreté se pose régulièrement. Ce duo de notions est parfois pensé comme deux niveaux différents d'un même processus, l'un conduisant à l'autre, comme le propose Patrick Cingolani qui présente la précarité comme une « antichambre de la pauvreté » (Cingolani, 2005).

La pauvreté est initialement une notion économique qui traduit une insuffisance des conditions matérielles nécessaires à une vie décente. Selon les conventions statistiques, trois méthodologies de mesure de pauvreté sont régulièrement mobilisées, représentant des conceptions différentes de la pauvreté¹. La pauvreté peut être définie comme un niveau de vie inférieur à un seuil absolu correspondant au minimum vital (extrême pauvreté). Elle peut également être définie relativement, à travers un seuil de niveau de vie inférieur à un pourcentage du niveau de vie médian d'une société. Mais elle peut encore être mesurée en condition de vie selon un nombre de privations déclarées par rapport à une liste de référence. Ces définitions renvoient à des réalités différentes, mais ont en commun une focalisation sur les difficultés matérielles de vie. Elles ne prennent pas totalement en compte les dimensions sociales et relationnelles de la pauvreté. Elles sont aussi très dépendantes des conventions statistiques. Ainsi, les seuils de pauvreté varient : l'Insee définit dans ses enquêtes la pauvreté comme un revenu par unité de consommation inférieur à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Si l'on choisit cette deuxième borne, en 2022, 9,1 millions de personnes vivaient en France métropolitaine avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian. L'Institut européen de la statistique (Eurostat) situe également le seuil de pauvreté à un revenu inférieur à 60 % du revenu médian national, quand le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'appuie sur le revenu moyen national pour fixer un seuil de pauvreté à 50 % de ce dernier. De même, dans la mesure en condition de vie, les items de privation,

1. Voir la note de l'Insee : « L'essentiel sur... la pauvreté » [en ligne] insee.fr.

désignant l'exposition à la pauvreté sont préalablement définis et peuvent évoluer au fil du temps, ainsi que selon les niveaux de développement des pays.

D'autres approches tentent d'outrepasser cette vision statique de la pauvreté centrée sur les conditions matérielles. Selon Amartya Sen (1983), il s'agit de dépasser le débat entre mesure relative ou absolue de la pauvreté en termes monétaires. Pour lui, aucune mesure générale de la pauvreté ne peut convenir à l'ensemble des individus. La pauvreté doit être exprimée en termes de « capacités » et se définit comme une insuffisance de potentialités de réalisation de l'individu dans l'ensemble des sphères socio-économiques. Ainsi, la pauvreté est un concept qui doit aller au-delà de la dimension monétaire en intégrant des aspects absolus (niveau de vie décent) et relatifs (réalisations dans une société donnée), et sur des aspects à la fois objectifs et subjectifs.

La pauvreté peut ainsi être conçue comme une situation définie selon une convention statistique (ligne de pauvreté, inférieure à un seuil), mais peut aussi être un gradient multidimensionnel, se rapprochant davantage des définitions de la précarité. De nombreux travaux s'attachent alors à étudier la pauvreté en lien avec l'exclusion sociale et les inégalités, rattachant d'autant plus les concepts de précarité et de pauvreté (Observatoire des inégalités, 2025 ; Brady, 2003).

Toutefois, ces notions ne peuvent pas entièrement se juxtaposer : d'autres dimensions que celles liées aux ressources matérielles et financières sont à prendre en compte dans la précarité, en particulier liées à l'isolement et à l'accès à des biens non matériels (Braconnier et Mayer, 2015). De plus, malgré des appels à mieux intégrer les dimensions subjectives de la pauvreté (Duvoux et Papuchon, 2018), cette notion reste le plus souvent définie à partir d'une appréciation objective, nourrie par les approches statistiques et la mesure des seuils. Or la dimension subjective est plus présente dans les évaluations de la précarité, y compris lorsqu'elle se construit à partir de scores. Elle révèle alors les écarts possibles entre précarité et pauvreté : il est possible d'être dans une situation qui correspond à la définition de la pauvreté, mais se sentir stabilisé dans sa situation professionnelle et personnelle et ne pas se sentir précaire.

D'autres approches de la précarité insistent moins sur les revenus matériels pour se concentrer sur le risque de voir sa situation se dégrader à l'avenir. Cette conception de la précarité, qui peut s'appliquer potentiellement à l'ensemble de la population, se rapproche ainsi de la notion de vulnérabilité. Cette dernière s'entend en philosophie comme une exposition à la blessure, et concerne donc tout le monde. Retenir de la précarité qu'elle pourrait être « un trait universel de la condition humaine, incertaine et générale » (Bresson, 2015, p. 10) fait alors directement écho à ce que propose Martha Nussbaum pour définir la vulnérabilité comme un état d'exposition de la vie humaine à des éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas (Nussbaum, 1986).

Notion d'aspect universel par ses racines philosophiques, la vulnérabilité a connu une traduction plus catégorielle en sociologie. Dans les années 1990, la vulnérabilité sert à décrire les effets sur certains groupes de processus sociaux : « la vulnérabilité désigne [...] une fragilisation de la capacité d'agir induite par des processus sociaux qui ont pour caractéristique de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des sujets sociaux » (Garrau, 2018, p. 10). Pour le sociologue Robert Castel, la zone de vulnérabilité résulte de la précarité de l'emploi et d'une

fragilité relationnelle. La précarité est alors pertinente pour cibler précisément les évolutions du marché de l'emploi et du rapport salarial, et la vulnérabilité désigne une « nouvelle question sociale » qui émerge de cet ébranlement de la condition salariale. Dans le modèle de Robert Castel, la vulnérabilité prend sa place aux côtés d'autres « zones » de l'espace social: l'intégration (garanties de travail et réseau relationnel solide), la désaffiliation (absence de travail et isolement social) et l'assistance (absence de travail et forte protection sociale).

Comment peut-on, ou doit-on, distinguer vulnérabilité et précarité? Cela ne semble pas toujours possible, au regard des usages très proches, voire interchangeables, qu'en font certains travaux. Nous proposons de présenter succinctement ici trois manières différentes de les articuler pour les distinguer, bien que ces distinctions ne soient pas nécessairement centrales dans les contributions de ce numéro.

La première articulation, qu'on retrouve dans les travaux de Judith Butler, comprend la précarité comme la distribution différentielle d'une vulnérabilité humaine commune (Butler, 2016). Dans cette perspective, la précarité désigne l'arrangement social et politique d'inégalités et fragilités, et renvoie à l'État et son pouvoir de redistribution (Fassin, 2018). La philosophe Marie Garrau propose de comprendre ces inégalités de statuts et de traitement par la notion de « vulnérabilité problématique », spécifique à certaines situations, et qui serait le pendant d'une « vulnérabilité ontologique », commune à toutes et tous (Garrau, 2018). La précarité serait alors plus proche de cette « vulnérabilité problématique », qui est relationnelle et contextuelle (c'est-à-dire que notre vulnérabilité dépend de qui nous sommes et des protections qui nous sont accordées, et cela dans un contexte donné). Nous pourrions par exemple envisager qu'à partir d'une vulnérabilité partagée, la manière dont l'État organise ses politiques sociales, et l'approche familialiste des politiques à destination des jeunes de moins de 25 ans, construit pour ces mêmes jeunes une vulnérabilité « problématique », ciblée, en renforçant leurs liens de dépendance avec leur famille (une proposition développée dans l'article de Mathilde Caro et Julien Gaffiot).

Une deuxième articulation possible s'appuierait sur le rapport à la probabilité et au risque pour distinguer la précarité et la vulnérabilité. Si la précarité rend compte d'une situation d'absence ou d'insuffisance de sécurités, pour reprendre la définition proposée par Joseph Wresinski en 1987, alors la vulnérabilité se définirait comme un risque d'être dans une situation d'absence de sécurités et de fragilisation des capacités d'agir face à des aléas de la vie. La vulnérabilité évoquerait donc plus particulièrement la potentialité de la blessure (Soulet, 2005, 2014), dans une logique de prévention du risque. La distinction reposerait dans ce cas sur la manière dont la vulnérabilité renverrait à un risque et la précarité à la réalisation de ce risque. La première notion serait plus ancrée dans un espace de potentiels, là où l'autre décrirait une réalité en train de se faire ou déjà présente. C'est la perspective du sociologue Bertrand Ravon, pour qui la différence entre précarité et vulnérabilité est liée à ce rapport à la réalisation: si la vulnérabilité est pour lui par nature réversible, la précarité, elle, semble irréversible dans ses effets dévastateurs².

2. Une distinction explicitée dans Brodriez-Dolino (2016).

Toutefois, ce rapport au risque semble se déplacer et se reconfigurer dans différents contextes disciplinaires et, si certains sociologues le revendiquent comme une spécificité de la vulnérabilité (Launay, 2024), d'autres chercheurs, en sciences économiques notamment, font aussi du risque un aspect déterminant de la précarité (la précarité est alors vue comme un risque d'entrer dans une situation de pauvreté).

Enfin, une dernière différence pourrait se trouver dans la manière dont les deux notions se rapportent à une analyse des rapports de domination. En se focalisant sur les conditions d'existence imposées aux personnes, une analyse en termes de précarité se nourrit d'une analyse des rapports de domination, bien moins présente dans les approches par la vulnérabilité (Brodiez-Dolino, 2015 et 2016). La sociologue Hélène Thomas estime que la notion de vulnérabilité, construite en association avec un état de fragilité, conduit à une catégorisation essentialisante des personnes vulnérables. Elle interprète l'engouement pour la vulnérabilité comme catégorie d'action publique comme le signe d'une préoccupation politique de lutte contre les « effets » des situations de pauvreté, au détriment d'une politique de « réduction » des inégalités (Thomas, 2009). Cet aspect plus apolitique de la notion de vulnérabilité s'illustre en particulier dans des discours focalisés sur la dimension individuelle de la souffrance.

Cette présentation, non exhaustive, de différentes appréciations des notions de pauvreté, précarité et vulnérabilité révèle avant tout la porosité de ces concepts, qui dialoguent entre eux et empruntent aussi parfois les mêmes définitions. Cela contribue à positionner ce numéro de revue dans l'espace formé par ces trois notions, et réunir toutes les contributions qui s'y inscrivent.

Soulignons enfin que l'application de ces notions au monde étudiant soulève également des complexités méthodologiques, qui brouillent encore davantage les frontières entre elles, en particulier le couple pauvreté/précarité et le couple précarité/vulnérabilité. Le premier traduit la difficulté de parler de pauvreté sans ambiguïté pour la population étudiante en transition vers l'autonomisation financière, et inégalement dépendante des ressources familiales. L'usage adjoint du terme de précarité permet alors de renvoyer aux difficultés économiques lorsqu'il n'est pas possible de catégoriser les individus comme pauvres. Le couple précarité/vulnérabilité est, quant à lui, plus largement mobilisé pour évoquer les fragilités des conditions de vie au-delà des contraintes financières, en construisant des analyses des restrictions et incertitudes multidimensionnelles.

Ceci nous amène à la question des différentes méthodes d'études des conditions de vie des étudiant·es, en particulier la construction d'indicateurs et de scores.

Quelles notions pour étudier les conditions de vie des étudiant·es ?

Les travaux sur la précarité croissante ces trente dernières années ont mis en avant l'exposition grandissante de certains segments de la population à des

risques d'exclusion : les familles monoparentales, les travailleur-euses pauvres, les chômeur-euses de longue durée et les jeunes (Mayer et Braconnier, 2015). Pourtant, si les moins de 25 ans sont surreprésentés dans les évaluations de la précarité dans la population française, ce ne sont pas les étudiant-es qui concentrent alors l'attention, mais les jeunes non diplômés.

La crise sanitaire de 2020 change la donne et suscite une plus grande attention politique et médiatique autour des conditions de vie des étudiant-es (Frapont et Maes, 2021 ; Amsellem-Mainguy et Lardeux, 2022). Face au constat de la fragilisation des conditions de vie pendant les études, la Cour des comptes (2022) a souligné l'insuffisance des dispositifs d'aide, ce qui a conduit à un renforcement des mesures de soutien : extension de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), mise en place du repas à 1 euro, aides financières exceptionnelles et création du dispositif « Santé psy étudiant ». En mettant en évidence des difficultés vécues par les étudiant-es, cette crise a aussi relancé un débat sur les manières les plus adaptées pour saisir et mesurer ces difficultés.

Or, la question de la pauvreté chez les jeunes et en particulier chez les étudiant-es se caractérise par une difficulté méthodologique majeure : la jeunesse est par définition une période transitoire, entre l'enfance et la vie adulte active, marquée par une grande hétérogénéité des parcours et des ressources. En particulier, les étudiant-es connaissent une grande diversité de formes de décohabitation et de codépendances vis-à-vis de leur famille. Cette complexité rend difficile l'établissement d'indicateurs universels permettant de saisir pleinement les différentes formes de précarité vécues par cette population.

En France, les mesures traditionnelles de la pauvreté reposent principalement sur des critères monétaires, tels qu'évoqués précédemment. Néanmoins, les enquêtes dédiées à la mesure des conditions de vie et de la pauvreté en population générale³ ne permettent pas d'éclairer la situation de la population étudiante. Ces enquêtes se fondent sur un échantillonnage à partir d'une base de tirage par logement et excluent les spécificités étudiantes, notamment le fait que les ressources des étudiant-es sont très largement composées des transferts intrafamiliaux qui sont difficiles à mesurer du point de vue monétaire. Pour pallier ce manque, une enquête dédiée aux jeunes a été conduite en 2014, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). À partir de cette enquête, la Drees (Marteau *et al.*, 2023) s'est attachée à mesurer la pauvreté des jeunes et des étudiant-es (de 18 à 24 ans) à partir de la définition de la pauvreté relative en fonction du seuil de 60 % du revenu médian. Selon cette approche, 18 % des étudiant-es vivant chez leurs parents (cohabitant-es) et 40 % de ceux et celles vivant de manière autonome (décohabitant-es) se trouvent en dessous de ce seuil (29 % pour l'ensemble des étudiant-es). Cette étude est unique en son genre, car elle permet de mesurer une partie importante des transferts en nature au sein des familles, principalement pour les jeunes décohabitants. Ces transferts convertis monétairement sont pris en compte dans les travaux issus de l'enquête ENRJ, ce que ne permettent pas les autres enquêtes en population générale (ERFS et SRCV notamment). Cette méthode, couramment utilisée,

3. Les statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) et les enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

présente néanmoins d'importantes limites lorsqu'elle est appliquée aux jeunes adultes. Elle ne prend en effet que partiellement en compte les spécificités du système familialiste français, où les ressources des jeunes et en particulier des étudiant·es sont difficilement séparables de celles de leurs parents, notamment pour les cohabitant·es. En effet, il est difficile d'identifier la part des ressources des parents à laquelle accède l'étudiant·e dans le cas des cohabitations ou semi-cohabitations, particulièrement s'agissant du logement ou du soutien alimentaire familial, qui peuvent considérablement influencer le niveau de vie effectif des étudiant·es.

Une autre approche, plus qualitative, développée dans cette même étude, toujours à partir de l'enquête ENRJ 2014 (Marteau *et al.*, 2023), s'intéresse à la pauvreté en « conditions de vie ». Cet indicateur permet d'évaluer les privations matérielles à partir d'un ensemble de variables, comme l'accès aux biens de première nécessité ou la capacité à faire face à des dépenses imprévues. D'après les données de l'enquête ENRJ, 24 % des étudiant·es subissent des privations significatives, contre 21 % des jeunes en emploi. Ici encore, la situation varie en fonction du contexte de cohabitation : 32 % des étudiant·es décohabitant·es sont touchés par la pauvreté en conditions de vie, contre 17 % des cohabitant·es. Ce constat met en lumière l'impact de l'autonomie résidentielle qui, bien qu'elle puisse favoriser le sentiment d'indépendance, est souvent synonyme d'une plus grande vulnérabilité économique.

L'articulation entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie chez les étudiant·es souligne nettement les limites de ces deux indicateurs pris isolément. En effet, 19 % des étudiant·es connaissent une pauvreté monétaire sans pour autant cumuler des privations matérielles importantes, tandis que 14 % subissent des conditions de vie difficiles sans être considérés comme pauvres d'un point de vue monétaire. Seuls 10 % cumulent les deux formes de pauvreté. Ce décalage révèle que ces deux mesures captent des dimensions différentes de la pauvreté, confirmant la complexité de ce phénomène. Cette dissociation, bien que présente également dans la population générale, est particulièrement marquée chez les étudiant·es, traduisant les insuffisances de la mesure des ressources monétaires pour évaluer leur niveau de vie. Ce décalage selon les méthodes de mesure souligne l'importance de prendre en compte la diversité des parcours et des situations individuelles propres à cette période de transition.

Les mesures subjectives de la pauvreté apportent un éclairage complémentaire, en tenant compte du ressenti des individus face à leurs difficultés financières. Dans cette perspective, 16 % des étudiant·es décohabitant·es et 19 % des cohabitant·es déclarent ressentir une situation de pauvreté. Ce paradoxe apparent, où les décohabitant·es se sentent parfois moins pauvres que les cohabitant·es malgré des indicateurs objectifs défavorables, souligne l'importance des dimensions psychologiques et symboliques liées à l'autonomie. On peut faire l'hypothèse que vivre seul·e, même dans des conditions économiques précaires, peut être vécu comme une forme d'épanouissement social ou d'émancipation, atténuant ainsi le sentiment subjectif de pauvreté.

À ces difficultés méthodologiques, il convient d'ajouter celles liées à la catégorie des étudiant·es elle-même, complexe à cerner, d'une part en raison de la diversité des statuts et des parcours, d'autre part du fait des multiples dimensions qui

composent les conditions de vie. Certain-es jeunes cumulent des emplois précaires, d'autres bénéficient d'un soutien familial important, tandis que les étudiant-es étranger-ères ou issus de milieux modestes rencontrent des difficultés accrues. Or, l'approche strictement monétaire ou conditionnelle des ressources ne permet pas d'appréhender cette hétérogénéité. En réponse, les travaux de Laura Castell et Sébastien Grobon (2020) proposent une approche individualisée de la pauvreté, prenant en compte les ressources propres des jeunes et leur environnement familial, mais aussi les effets des transferts privés et publics. Ce modèle met en lumière les différences liées à la décohabitation, aux trajectoires d'études, ou encore aux disparités territoriales, révélant une complexité que les mesures traditionnelles ne peuvent saisir. D'une certaine façon, le modèle de protection social familialiste, consacrant la famille comme première responsable des ressources des étudiant-es, accroît l'inadéquation des mesures traditionnelles de la pauvreté pour cette population (Chevalier, 2012, 2023).

Devant ces insuffisances, des approches multidimensionnelles émergent pour offrir une vision plus complète des conditions de vie des jeunes. Les indices de vulnérabilité, tels que proposés par Xavier Collet et Sylvie Toullalan (2016), intègrent non seulement les aspects financiers, mais aussi la santé physique et mentale, le soutien familial, les conditions de logement et l'accès aux soins. Cette perspective permet de dépasser la seule évaluation des ressources pour prendre en compte l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter le bien-être des jeunes.

En 2016, le Réseau national des observatoires du supérieur (Resosup) a proposé un « score » de précarité à partir de l'expérience individuelle quotidienne des étudiant-es (Collet et Toullalan, 2016) s'appuyant sur neuf critères : devoir travailler pour vivre ; le fait de se sentir en mauvaise santé psychologique ; rencontrer des difficultés financières ; se sentir physiquement en mauvaise santé ; avoir des difficultés de logement ; devoir renoncer aux soins ; ne pas manger à sa faim, se sentir seul-e et ne pas pouvoir compter sur des proches en cas de difficultés. Cette approche permet de construire une échelle de la précarité, ou de la vulnérabilité, en plaçant les étudiant-es selon le nombre de critères auxquels ils et elles répondent positivement. Cette méthodologie du score a été déployée pour des enquêtes localisées, comme celle menée par Nathalie Beaupère et Xavier Collet à Rennes ou par les membres de la mission précarité et santé étudiante de l'Université Paris Nanterre.

La construction d'un indicateur de la précarité étudiante a aussi été travaillée au sein de l'Observatoire de la vie étudiante, à partir de l'enquête « Conditions de vie ». Un ensemble de questions permettent d'éclairer des situations de précarité économique (demande d'aide exceptionnelle, restrictions budgétaires, découvert à la banque, etc.) mais aussi de saisir par d'autres questions les ressentis subjectifs de la précarité. En 2020, 20 % des étudiant-es déclaraient avoir des difficultés financières, et 26 % déclaraient être dans une situation de restrictions budgétaires. En 2023, la part des étudiant-es déclarant des difficultés financières était toujours à 20 %, mais 30 % des étudiant-es estimaient ne pas avoir suffisamment d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels.

En somme, la mesure de la pauvreté chez les étudiant-es ne saurait se limiter à des critères monétaires. Elle exige une compréhension plus fine des trajectoires individuelles, des contraintes structurelles et des aspirations personnelles. Ces difficultés conduisent à un usage plus fréquent des termes de précarité et vulnérabilité qui traduisent une approche multidimensionnelle plus à même d’appréhender la complexité des situations vécues et d’évaluer les effets des politiques publiques sur cette population en transition.

TABEAU 1
Récapitulatif des mesures de la pauvreté et de la précarité

Enquête	Mesure	Population	Résultat
Drees et Insee, Enquête nationale sur les ressources des jeunes, 2014	Pauvreté monétaire	5 576 jeunes âgés de 18 à 24 ans	28,7 % des jeunes en études
	Pauvreté en conditions de vie		24,2 % des jeunes en études
OVE – Conditions de vie, 2023	Indicateur de précarité ressentie	49 523 étudiant-es	20 % (difficultés financières)
			30 % (restrictions budgétaires)
OVE – L’étudiant confiné, 2020	Indicateur de difficultés financières ressenties	6 130 étudiant-es	32,3 % (difficultés financières)
Beaupère et Collet, « Conditions de vie et de santé des étudiants », 2017	Score de vulnérabilité	7 974 étudiant-es	22 % (3 critères sur 9)
Mission précarité Nanterre 2022	Score de précarité	2 500 étudiant-es	20 % (5 critères sur 12)

Source : Caseau A.-C. (2025), *Précarité étudiante. Des arbitrages au quotidien pour les jeunes*, Injep Notes et Rapport.

Histoire du dossier

La *Revue française des affaires sociales* s’est déjà intéressée, dans un passé proche, aux questions de ressources matérielles et immatérielles des jeunes, sans porter la focale sur la seule population étudiante. Cela a fait l’objet d’un dossier thématique en 2019, intitulé « Un regard renouvelé sur les ressources des jeunes : ressources matérielles, soutien, accès aux capacités », coordonné par Nicolas Charles, Mickaël Portela et Émilie Reynaud. Était notamment posée la question d’une tendance à la défamilialisation des politiques de jeunesse, à laquelle deux articles collectifs (Chevalier et Grobon, 2019 ; Couronné *et al.*, 2019) apportaient des éléments de réponse. De plus, le numéro présentait d’importants éléments de cadrage sur les ressources des jeunes à partir de l’enquête ENRJ, qu’il s’agisse de revenus du travail, de revenus sociaux ou d’aide financière régulière provenant de la famille, en fonction de l’âge, des conditions de logement ou encore de la situation d’activité des

jeunes. Pour autant, les questionnements autour des notions de précarité, de vulnérabilité ou encore de pauvreté n'occupaient pas une place prépondérante, contrairement à la pluralité des ressources que met à disposition la famille. Dans le présent numéro, l'article de Mathilde Caro et Julien Gaffiot vient enrichir les connaissances existantes, en montrant comment la familialisation des politiques de santé peut venir accroître le risque de vulnérabilité, notamment lors d'une rupture familiale.

La question de l'âge dans les politiques publiques a fait l'objet d'un dossier thématique en 2022 (« Quelle pertinence de l'âge dans les politiques publiques en 2022 ? »). Si ce dernier n'était pas centré spécifiquement sur les jeunes, et par conséquent encore moins sur les étudiant-es, plusieurs articles étaient consacrés à l'âge dans les politiques de jeunesse, et plus particulièrement ses effets sur l'insertion professionnelle des jeunes. Cette dimension est relativement absente du présent numéro, dans la mesure où nous avons souhaité centrer celui-ci sur la période des études et ses à-côtés, en n'abordant pas non plus la question du lien entre la réussite étudiante et les questions de pauvretés, précarités, vulnérabilités.

En cela, ce numéro dialogue avec le numéro de la revue *Agora débats/jeunesses* coordonné par Marie-Paule Couto, Élise Verley et Élise Tenret en 2024, qui porte explicitement sur les « à-côtés » des études. Dans leur introduction, les coordinatrices insistent sur l'importance de penser les expériences des études sans les limiter à ce qui se passe en cours ou au sein des formations. Les articles du numéro s'intéressent alors à la vie étudiante, sans la limiter à la vie studieuse, à partir d'enquêtes portant, entre autres, sur des activités culturelles, de loisirs, de sociabilités. Si nos deux numéros partagent une attention particulière portée à la manière dont les inégalités sociales structurent les modes de vie étudiants, les articles du présent numéro prolongent l'analyse des dimensions spatiales, voire territoriales, de ces inégalités, moins présentes dans le numéro d'*Agora débats/jeunesses*.

Notons enfin qu'un numéro spécial portant lui aussi sur les pauvretés, vulnérabilités et précarités étudiantes, et coordonné par Fanny Bugeja-Bloch, Marie-Paule Couto et Leïla Frouillou, est paru en 2024 dans la revue *Populations vulnérables*. Dans leur introduction, les coordinatrices rappellent l'importance, dans ce contexte de forte attention médiatique sur les conditions de vie des étudiant-es, de réunir des approches qui documentent les éléments conjoncturels (comme la crise sanitaire) tout comme les éléments structurels qui construisent les contextes nationaux et locaux dans lesquels les étudiant-es sont confronté-es à des difficultés. Les contributions de ce numéro enrichissent l'analyse des inégales expositions aux vulnérabilités au sein de la population étudiante, une démarche qui se poursuit dans le présent numéro. Ce dernier répond aussi aux recommandations des coordinatrices de *Populations vulnérables* qui soulignaient l'importance d'articuler des méthodologies quantitatives et qualitatives pour saisir les conditions de vie étudiantes.

L'appel à contribution, lancé le 29 avril 2024 pour constituer ce numéro de la revue, était organisé autour de quatre axes. Le premier avait trait aux mesures et définitions des notions de précarité, vulnérabilité et pauvreté, au possible dialogue entre ces notions, à leurs éventuels croisements, ainsi qu'aux spécificités de ces notions appliquées à la population étudiante. Il s'agissait également de s'intéresser aux indicateurs retenus pour les appréhender, ainsi qu'à l'évolution dans le temps

des études qui s'y rapportent. De même, les retours d'expérience sur la définition des publics des dispositifs d'aide mis en place étaient bienvenus.

Un deuxième axe se rapportait aux conditions de vie matérielles et subjectives des étudiant·es, en rappelant notamment que l'appréhension des difficultés économiques des étudiant·es se heurtait à la dimension transitoire de leur statut : les outils traditionnels ne sont alors que partiellement adaptés aux contraintes auxquelles les étudiant·es font face. Les recherches relatives à des dimensions plus spécifiques, comme celles du logement, de l'alimentation, de l'isolement, des violences sexistes et sexuelles ou de la difficile conciliation des études avec un travail salarié étaient alors encouragées, afin de montrer comment les précarités et vulnérabilités associées à ces dimensions pouvaient (inégalement) contraindre les expériences étudiantes. En outre, l'appel invitait à montrer comment des caractéristiques sociodémographiques moins explorées, telles que la nationalité ou le statut en termes de logement (cohabitant, semi-cohabitant, décohabitant) pouvaient venir infléchir l'exposition aux situations de précarités et de vulnérabilités, et quelles étaient les solutions, de court ou de long terme, voire les stratégies, que les étudiant·es pouvaient mettre en place pour y faire face.

Le troisième axe proposait de s'intéresser plus spécifiquement aux questionnements relatifs à l'état de santé et à l'accès aux soins des étudiant·es, les préoccupations autour de la santé mentale des étudiant·es (et plus généralement de l'ensemble de la population) ayant connu une exposition considérable suite à la crise sanitaire de 2020. Cette dernière n'est cependant pas la seule responsable des conditions de santé dégradées au sein de la population étudiante, les préoccupations environnementales (Blanchard *et al.*, 2023) ou l'accroissement de la sélection (Belghith *et al.*, 2019 ; Mizzi, 2022) tout au long du cursus de formation contribuent, à titre d'exemple, à accroître l'angoisse chez les étudiant·es. Par ailleurs, l'appel invitait à questionner l'accès aux soins – et les renoncements aux soins – au regard des politiques familialistes qui caractérisent la France comparativement à d'autres pays européens, ou encore l'accessibilité – pratique comme perçue – aux dispositifs existants.

Enfin, le quatrième axe de l'appel invitait à s'interroger sur les mobilisations étudiantes autour des conditions de vie. Les étudiant·es ne sont pas passif·ves, qu'ils et elles soient ou non précaires, pauvres et/ou vulnérables, et ce plus encore depuis la crise sanitaire dont les effets ont, faut-il encore le rappeler, rendus visibles les difficultés de la population étudiante. Des travaux s'intéressant aux caractéristiques et trajectoires des étudiant·es mobilisé·es, à la mise à l'agenda de ces problématiques ou de certaines dimensions plus spécifiques à un niveau local ou national, ou encore aux difficultés et obstacles qui entravent – ou au contraire facilitent – la mobilisation étaient alors souhaités pour venir enrichir ce numéro.

Suite à la diffusion de l'appel à articles, 43 propositions ont été reçues, signe d'un vif intérêt du monde académique (et extra-académique) pour ces questions, et de la conscience d'une nécessaire consolidation des connaissances qui pourraient déboucher sur des solutions concrètes et adaptées aux difficultés des populations étudiantes. Parmi ces 43 propositions, nous avons fait le choix d'en retenir 18 et, après le processus d'évaluation en double aveugle par des expert·es, le dossier

comporte *in fine* huit articles, quatre points de vue, et deux entretiens, sur lesquels nous revenons plus en détail en aval. Il est à noter, et cela constitue un de nos regrets, que certaines disciplines sont absentes du numéro, quand la sociologie y occupe une place prépondérante. Il aurait été intéressant que des contributions relevant de la philosophie, de l'histoire, du droit ou encore de la science politique s'intègrent au numéro, même si l'on peut interpréter cette absence comme une invitation à continuer de travailler sur ces trois notions.

Parmi les articles retenus, deux axes en particulier sont peu ou non représentés. C'est le cas du premier axe, qui proposait d'apporter des regards historiques sur les enjeux de précarité étudiante, ainsi que du quatrième axe, centré sur les mobilisations autour de la précarité étudiante. À l'inverse, le deuxième axe a été très fortement sollicité dans les propositions, ce qui se reflète dans la composition finale du dossier. Par conséquent, nous avons choisi de classer les contributions suivant des parties qui ne correspondent pas exactement aux axes de l'appel à contribution.

Présentation des parties et des articles

Statuts, définitions et enjeux méthodologiques sur les spécificités de la condition étudiante

La première partie de ce numéro rassemble les publications qui questionnent les spécificités des précarités étudiantes par rapport aux autres jeunes et à la population adulte générale. Les articles présentent le temps des études comme un temps social de transition entre l'enfance et l'âge adulte avec des particularités propres. Cette caractéristique transitoire est probablement une des justifications de l'exclusion de la catégorie étudiante dans la plupart des analyses socio-économiques et statistiques des adultes de la population. Ainsi, la population étudiante est exclue des catégories de l'emploi car considérée comme inactive, bien qu'environ 26 % de cette population exerce une activité rémunérée selon l'Insee (Hilary et Lefèvre, 2024). Son caractère transitoire se reflète également à travers des réalités sociales inédites, tel que le statut de cohabitant ou au moins de dépendant. Comme le prévoit la loi, les étudiant-es sont premièrement considéré-es comme étant à la charge de leurs parents. Cette réalité les rend très largement invisibilisés dans les principales études de la statistique publique du fait d'un sous-échantillonnage de cette population dans la plupart des grandes enquêtes nationales. À cela s'ajoutent des questionnaires peu adaptés à la réalité étudiante. Les enquêtes mesurant les niveaux de vie et la pauvreté au sein de la population (ERFS et SRCV) ne disposent pas d'échantillon étudiant représentatif et les questions peuvent se retrouver inadaptées.

Ainsi, poser la question de la précarité ou de la pauvreté des étudiant-es se révèle particulièrement complexe, la situation des étudiant-es étant tantôt renvoyée à celle de leurs parents, tantôt envisagée isolément. Dans les deux cas, les particularités

étudiantes sont mal prises en compte. Cet écueil a pu perdurer notamment du fait du caractère transitoire de cette situation, la situation des populations étudiantes n'étant pas amenée à se poursuivre dans le temps. Se pose donc la question de l'intérêt de mesurer les formes de précarité transitoire. Pourtant, les travaux portant sur l'étude des trajectoires montrent le caractère dommageable, notamment en matière de santé, d'une exposition à des formes de précarité ou de pauvreté, même de façon transitoire (Sanci *et al.*, 2022 ; Tsouros *et al.*, 1998).

Plusieurs contributions viennent ainsi apporter un éclairage particulièrement riche sur les spécificités des formes de précarité. Un entretien avec des statisticiennes, chargées d'études et chercheuses de la Drees vient confirmer les difficultés de l'appareil statistique à mesurer la pauvreté et les conditions de vie des étudiant·es de façon régulière et stable, et l'impossibilité conséquente d'évaluer les effets des réformes sociales et économiques sur cette population. L'entretien permet d'explorer les travaux récents visant à améliorer la prise en compte des populations étudiantes par la statistique publique. Il confirme en outre le rôle de la médiatisation des difficultés des populations étudiantes durant la période Covid, révélatrice des insuffisances de connaissances statistiques en la matière. Il permet de revenir sur les nombreuses améliorations réalisées et en cours, et met également en exergue les difficultés des mesures statistiques visant cette population en transition. Les diverses formes de décohabitation et l'enchevêtrement des dispositifs fiscaux et sociaux rendent les enquêtes sur ces populations très difficiles, tant sur le plan de l'échantillonnage que sur les conventions de mesure. Ainsi, la notion de « ménage » se révèle en partie inadaptée. Malgré des améliorations en cours sur les données et les bases d'échantillonnage, la principale perspective d'amélioration de la mesure des conditions de vie de cette population réside dans la reconduction d'une enquête dédiée aux ressources des jeunes, prévue pour une passation en 2027, treize ans après la première édition de 2014. Comme le soulignent les chercheuses de la Drees, l'enjeu est de taille, car l'évaluation des réformes sociales et fiscales pour la population étudiante, telles que les bourses étudiantes ou la prime d'activité (ex-post ou ex-ante), sont pour le moment très difficiles à conduire.

L'article de Tom Chevalier « Être étudiant augmente-t-il le risque de précarité ? » ajoute à cette réflexion l'importance du caractère transitoire des études pour penser les pauvretés étudiantes en comparaison avec celles des autres jeunes qui, eux, se projettent dans une situation plus durable. Tom Chevalier nous rappelle que les études supérieures sont perçues comme devant conduire à une situation sociale et économique en moyenne meilleure que celle des non-diplômé·es. Dans ce contexte, la dimension transitoire des études pourrait expliquer l'écart entre la pauvreté actuelle déclarée et la projection positive dans l'avenir. L'article souligne par conséquent l'importance d'une mesure subjective et projetée de la pauvreté, en plus d'une mesure objective et statique. Ainsi, en s'appuyant sur des données d'enquêtes de la Drees, l'auteur montre que la population étudiante présente un décalage particulièrement prononcé entre la situation actuelle et projetée, traduisant le fait que les études sont perçues comme une étape annonçant des conditions

de vie meilleures : parmi les étudiant·es déclarant être en difficulté économique, plus de la moitié reste optimiste concernant l'avenir.

La contribution d'Élise Verley, Élise Tenret et Marie Trespeuch, prend en quelque sorte le contre-pied de l'article précédent en comparant la catégorie étudiante au reste de la population du point de vue de l'emploi. En effet, une part importante des étudiant·es sont aussi des personnes en emploi. Cette caractéristique, secondaire pour la statistique publique, qui regarde avant tout la poursuite des études, constitue un point de comparaison intéressant, notamment du point de vue de la précarité en lien avec le travail. L'article montre que, pour la population étudiante, les précarités les moins prononcées face à l'emploi (CDI, volume horaire important et niveau de rémunération) sont liées aux précarités les plus fortes face aux études. Cette relation en apparence paradoxale traduit la trop grande importance que prend l'emploi pour des étudiant·es en situation économique précaire et l'effet négatif que cette activité génère en retour (stress, activité d'emploi indispensable). Cette contribution souligne à la fois une certaine porosité des frontières étudiantes avec une réalité d'emploi souvent invisibilisée et plus marquée, mais aussi une hybridation des expériences sociales, rendant inopérantes les catégories traditionnelles, ici celle de précarité face à l'emploi.

Inégalités sociales et territoriales dans les expériences étudiantes

Nous avons choisi d'articuler une deuxième partie, qui n'avait pas été énoncée en tant que telle dans l'appel à contribution, autour des inégalités sociales et territoriales des expériences étudiantes des situations de pauvreté, précarité et/ou vulnérabilité. Les différentes contributions (trois articles et un point de vue) rassemblées mettent notamment en évidence les spécificités liées à la mobilité, à l'expérience migratoire ou encore à celle de la thèse, ainsi que leurs possibles imbrications au travers d'approches pluridimensionnelles combinant différents aspects des situations de précarité et vulnérabilité avec les caractéristiques socio-démographiques des étudiant·es.

La première contribution de cette partie, « D'un campus à l'autre, interroger les vulnérabilités étudiantes », de Nathalie Beaupère et Xavier Collet, traite des effets de contexte dans l'exposition aux situations de vulnérabilité en fonction du lieu d'études, en comparant les étudiant·es de l'université « mère » d'une part, avec celles et ceux des antennes d'autre part. La mission initiale de démocratisation des études supérieures et l'accueil plus fréquent d'une population qui n'aurait, par conséquent, pas entrepris d'études sans les antennes conduisent à formuler l'hypothèse que les étudiant·es des antennes délocalisées sont plus sujet·tes aux situations de vulnérabilité. Hypothèse inverse, leur plus grande proximité avec le domicile familial, mise en évidence dès le début des années 2000 (Beaud, 2002), participe de leur protection face aux situations de vulnérabilités rencontrées par la population étudiante. En exploitant une enquête conduite localement par l'Observatoire de la vie étudiante, et au travers d'un score de vulnérabilité tenant compte de divers facteurs tels que la santé, les difficultés financières rencontrées,

l'aide reçue par les proches ou encore le renoncement aux soins, Xavier Collet et Nathalie Beaupère montrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les étudiant-es de l'université-mère et ceux des antennes délocalisées. L'étude confirme en revanche l'effet, déjà mis en évidence par des études antérieures, de la décohabitation ou de certaines caractéristiques sociodémographiques spécifiques.

La multidimensionnalité des situations de précarités (ou de vulnérabilités) est également soulignée dans l'article intitulé « L'hétérogénéité des situations de précarités étudiantes. Étude de cas d'une université francilienne » qui s'appuie sur le travail de la mission « précarité et santé étudiante » de l'université concernée. Combinant les matériaux d'une enquête par questionnaires et par entretiens, Fanny Bugeja-Bloch, Céline Clément, Sabine Fortino, Leïla Frouillou et Alexandra Oser montrent cependant que si l'expression multidimensionnelle de la précarité est majoritaire, il convient de ne pas négliger d'autres formes de précarités, qui peuvent relever d'un unique facteur (tel que la décohabitation) mais participer tout autant de la vulnérabilité des étudiant-es. Si l'enquête quantitative permet d'établir quatre profils types, son articulation avec des entretiens permet par ailleurs de mettre l'accent à la fois sur la dimension processuelle des précarités, sur des profils plus atypiques non repérables statistiquement, et sur l'enchevêtrement des dimensions de genre, de race et de classe.

L'article collectif de Pierre Bataille, Margot Déage, Manon Baheu, Robin Casse et Pierre Mercklé établit également une typologie des formes de précarité, mais à travers le cas spécifique de la population des doctorant-es d'une université de région. Les doctorant-es occupent en effet un statut hybride, pas tout à fait étudiant, dans la mesure où une partie d'entre elles et eux bénéficient d'un salaire et d'un contrat de travail, mais pas tout à fait travailleur non plus, dans la mesure où leur travail aboutit à un diplôme. Au moyen de l'exploitation d'une enquête par questionnaire, et en distinguant la précarité économique de celles résidentielle, sanitaire, relationnelle et enfin professionnelle, les auteur-trices soulignent tout d'abord le poids certes déterminant de la première, ainsi que la forte précarité sanitaire des doctorant-es. Ils analysent ensuite l'imbrication de ces différentes dimensions, ainsi que l'inégale exposition des doctorant-es selon leurs caractéristiques sociodémographiques, exposant ainsi « l'espace social des précarités doctorales ».

L'intérêt de ce travail, comme du précédent, est, nous semble-t-il, de souligner le fait que les combinaisons des formes de précarité sont multiples : par exemple, la précarité sanitaire, aussi étudiée par d'autres chercheurs et chercheuses dans ce numéro, peut aller de pair avec une précarité économique, mais se rencontre tout autant chez des étudiant-es plus à l'aise financièrement. Dans l'usage des méthodes quantitatives, le recours à des indicateurs multidimensionnels, comme l'ont fait les trois dernières contributions présentées, apparaît dès lors essentiel pour aborder la question des précarités et vulnérabilités.

Une partie des résultats obtenus sur les doctorant-es grenoblois fait écho à ceux du point de vue « Obtenir sa thèse ou sa carte de séjour. L'impact de la précarité administrative sur les doctorants étrangers », de Nader Nefzi et Manel Toumi. Dans celui-ci, les chercheur-euses s'intéressent plus spécifiquement aux difficultés

rencontrées par les doctorant-es étrangers, et notamment non européens, du fait de la lourdeur des démarches administratives nécessaires à l'obtention de la carte de séjour pour rester étudier en France. Ces dernières, qui n'aboutissent par ailleurs pas toujours, entravent les doctorant-es étrangers en les ralentissant dans l'exercice de leurs activités professionnelles (écriture de la thèse, participation à des colloques où se constitue un réseau) et en contribuant, entre autres, à un climat de stress permanent qui rend difficile toute projection au-delà de la thèse, et explique un taux d'abandon plus important.

Dimensions de la vulnérabilité

Si la deuxième partie est venue caractériser la pertinence d'une approche multidimensionnelle de la précarité, nous avons choisi pour la troisième de réunir les contributions qui proposent de placer le regard au niveau d'une dimension spécifique de la vie des étudiantes et des étudiants. Ces différentes contributions permettent de mieux comprendre comment des formes de vulnérabilités dans le rapport à la santé, dans les trajectoires de mobilité géographique ou résidentielle, ou l'exposition à des discriminations ou des violences sexistes et sexuelles, peuvent impacter les parcours étudiants.

Le premier article est celui d'Hugo Bréant et est intitulé « Seul-es et à distance ? Éloignement et vulnérabilisation dans les parcours d'étudiant-es ultramarin-es dans l'Hexagone ». L'auteur s'intéresse, au travers de l'analyse d'une cinquantaine d'entretiens, à la manière dont la mobilité lointaine pour les études peut participer à la vulnérabilisation, à partir du cas des étudiant-es polynésien-nes qui viennent étudier en France et à Montréal. Trois facteurs en particulier sont identifiés. Premièrement, la décohabitation quasi-systématique se traduit par un processus d'autonomisation soudain auquel ces étudiant-es ne sont pas toujours préparé-es, et que des longues démarches administratives viennent alourdir. Si certain-es peuvent solliciter des membres de leur famille éloignée installés sur leur territoire d'études depuis un certain temps, d'autres ne peuvent bénéficier de cette ressource, ce qui peut se traduire par des retours précoces en Polynésie. Cette présence de la famille – ou d'ami-es plus âgé-es – se mêle au deuxième facteur de vulnérabilité spécifique à cette population identifié par H. Bréant, à savoir l'expérience de la solitude, liée à des modes de vie très différenciés entre Polynésie et métropoles. Enfin, cette mobilité lointaine se traduit également par la découverte, par les étudiant-es polynésien-nes, de leur altérité : le regard porté sur eux par les autres étudiant-es les place souvent en marge de leur promotion et peut venir renforcer l'isolement dont certain-es souffrent déjà.

Une autre source de vulnérabilité analysée dans cet axe est liée aux expériences de violences sexistes et sexuelles pendant les études. Sophie Richardot, Louise Laglenne et Delphine Guérin ont mené une enquête auprès des étudiant-es au sein d'une université dans les Hauts-de-France, et auprès des services de santé et de la cellule de signalement des violences de cette université. Leur article explore les trajectoires étudiantes au prisme de la vulnérabilité des étudiantes,

qui est comprise ici comme le « risque accru de subir des violences sexistes ou sexuelles ». L'enquête interroge la manière dont le genre et la sexualité peuvent contribuer à amplifier le risque d'exposition aux violences. Les résultats du questionnaire auprès des étudiant·es montrent que les étudiantes sont 2,7 fois plus exposées que les étudiants à ces formes de violences, qui vont des remarques sexistes à l'agression sexuelle. Cette vulnérabilité est accentuée par le manque de ressources pour signaler ces violences et leur faire face : dans l'enquête, un peu moins de 8 % des étudiant·es qui déclarent avoir subi une forme de violence ont eu recours au service de santé étudiant (SSE) ou à la cellule de veille de l'université.

Le troisième article, écrit par Mathilde Caro et Julien Gaffiot, s'intéresse aux trajectoires étudiantes à partir des questions de santé. Dans « La santé des étudiant·es : une affaire de famille », le rapport à la santé et l'accès aux soins sont, selon les auteur·rices, constitutifs des parcours de « devenir adulte » des étudiant·es. Leur enquête qualitative auprès d'une quarantaine d'étudiants et d'étudiantes met en évidence des inégalités liées aux configurations familiales et aux rapports de dépendance avec leur famille. Ces rapports de dépendance ont des conséquences dans un système de politiques « familialistes », et cela se traduit en particulier dans le cadre de la complémentaire santé solidaire, dont l'attribution est liée à l'âge et à la situation familiale des étudiant·es. Cet accès conditionné par les liens familiaux peut alors être compris comme une source de vulnérabilité pour les étudiant·es.

Ces articles soulèvent la question des liens entre les formes de vulnérabilité pendant les études et les services et institutions qui se consacrent à l'accompagnement, voire à l'aide, pour les étudiant·es. Dans leur article, Sophie Richardot, Louise Laglenne et Delphine Guérin soulignent les obstacles qui peuvent expliquer le faible recours aux services universitaires qui pourraient accompagner les étudiant·es ayant été confronté·es à des violences sexistes et sexuelles. De leur côté, Marion Serre, Agathe Chiron et Chloé Perreau rendent compte dans leur point de vue des actions d'accompagnement que peuvent entreprendre les personnels des Crous dans les résidences universitaires, actions qui viennent opérer directement contre la vulnérabilité résidentielle des étudiant·es mais qui restent souvent peu visibles. Ces actions se déroulent dans des contextes de résidences étudiantes où les autrices définissent la vulnérabilité résidentielle des étudiant·es à partir de leurs expériences répétées de l'inconfort et d'une forme de domination institutionnelle, compte tenu de difficultés d'appropriation, d'insalubrité ou d'insécurité liées au statut d'occupation.

Dans son point de vue, Sébastien Grobon propose une approche originale pour mieux comprendre les profils et ressentis d'étudiant·es confrontés à la précarité, et en particulier la précarité alimentaire, à partir d'une enquête menée auprès de bénéficiaires d'une association d'aide alimentaire avec une méthodologie mixte qui croise questionnaire, entretiens et sociologie visuelle. L'approche visuelle souligne qu'à l'inverse d'une idée reçue selon laquelle ces étudiant·es pourraient manifester des signes visibles de leur précarité, le style des bénéficiaires des distributions est plutôt « neutre ». Une analyse plus fine rappelle que c'est leur répertoire

vestimentaire limité, parfois un peu inadapté aux conditions météorologiques, qui traduit les difficultés budgétaires des étudiant·es.

Plusieurs contributions dans cette partie questionnent le recours à des formes de soutien pour les étudiant·es, que cela soit sous la forme d'appel à des proches pour Hugo Bréant ou Mathilde Caro et Julien Gaffiot, à des personnels des universités et des Crous pour les enquêtes sur les violences sexuelles et sexistes et sur les expériences de vulnérabilité résidentielle dans les résidences étudiantes, ou encore à des associations à destination des étudiant·es dans le point de vue de Sébastien Grobon. Il nous a semblé pertinent de compléter cet axe par des perspectives qui se placent plus directement du point de vue des dispositifs ou politiques à destination des étudiant·es, et en particulier les étudiant·es en situation de précarité. Dans leur point de vue consacré à un dispositif ayant permis au sein de deux universités de consulter les étudiant·es sur les enjeux de précarité alimentaire, Alice Bellicha, Hajar El Karmouni, Henri Dehove et Emilie Frenkiel reviennent sur la mise en place et les conclusions de cette consultation étudiante. Développée à l'Université Paris-Est Créteil (Upec), la convention citoyenne étudiante (CCE) s'inspire de la convention citoyenne pour le climat et propose un espace de délibération collective. Tiré·es au sort, et obligé·es de participer (la CCE fait partie des maquettes de formation), les étudiant·es doivent alors se réunir pour réfléchir à des propositions pour répondre à un thème. Les propositions issues de la CCE autour du thème de l'alimentation ont visé principalement la dimension économique de l'alimentation ainsi que sa dimension environnementale. Pour les auteurs et autrices de l'article, ces propositions illustrent une prise de conscience par les étudiant·es de l'importance d'actions collectives pour l'accès à une alimentation durable, abordable et de bonne qualité. L'université Sorbonne Paris-Nord a choisi fin 2024 d'organiser une CCE autour de l'alimentation et de l'activité physique, et les contributions des étudiant·es volontaires pour participer ont mis en évidence une forte inquiétude autour de l'insécurité alimentaire ainsi que des attentes vis-à-vis de l'université et du Crous pour les accompagner autour de ces questions.

L'entretien avec Charles Duportail, sous-directeur de la réussite et de la vie étudiante au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, permet de détailler comment, depuis la bascule que représente la crise sanitaire, les politiques à destination des étudiant·es, et dont le but est de lutter contre leur précarité, se sont développées, et autour de quels enjeux. Alors qu'en 2025, le budget global du programme 231 dédié à la vie étudiante s'établit autour de 3,2 milliards d'euros, plusieurs leviers sont activés pour accompagner les étudiant·es dans leur « bien-être » au sens large. Si les aides financières occupent une place centrale, et déterminante dans cette politique de la vie étudiante, la sous-direction défend une approche bien plus large de la lutte contre la précarité étudiante, qui ne peut pas se réduire à une question financière. Celle-ci vise notamment la construction d'écosystèmes de services et des mesures pour favoriser l'accès aux droits. Ainsi, cet entretien revient sur d'autres actions développées dans le champ de l'alimentation et celui de la santé mentale, pour répondre à des difficultés dont l'écho s'est amplifié ces dernières années.

Perspectives pour des recherches futures

Si les articles et points de vue retenus viennent indéniablement enrichir les connaissances sur les précarités, pauvretés et vulnérabilités étudiantes, ils n'épuisent cependant pas tous les aspects qui s'y rapportent. On pense tout d'abord à des sous-populations qui font l'objet d'encore trop peu de recherches, qu'il s'agisse des étudiant·es en situation de handicap (Dumas 2014 ; Milon 2022) ou des étudiant·es issu·es des minorités de genre et sexuelles, dont on peut émettre l'hypothèse qu'ils et elles sont plus encore en situation de vulnérabilité, ou encore des étudiant·es en formation continue, qui, on le suppose là aussi, doivent plus fréquemment combiner leurs études avec un emploi du temps familial contraint. Cette dernière remarque invite en retour à s'interroger sur les précarités et vulnérabilités des étudiant·es occupant le statut de « proche aidant·e », une population encore trop peu étudiée (Chevrier *et al.*, 2023).

Par ailleurs, les travaux ici regroupés se concentrent majoritairement soit sur les étudiant·es à l'université, soit sur les étudiant·es indistinctement de leur type de formation ou de leur discipline d'études. Il est fort probable que cette focale mise sur les étudiant·es à l'université soit à mettre en lien avec les questions d'accès au terrain. Or l'université ne représente, en 2023-2024, « que » 54 % des inscrit·es dans le supérieur : cela invite par conséquent à la conduite d'études sur les précarités, pauvretés et vulnérabilités que peuvent rencontrer les jeunes des autres formations, en pensant par exemple aux sections de technicien supérieur, plus souvent situées dans les territoires ruraux (Orange, 2013) et confrontées à d'autres problématiques, comme l'éloignement des foyers de vie étudiante et des offres de soins, ou encore des effectifs plus faibles qui ne facilitent pas les mobilisations. Citons également les étudiant·es des grandes écoles ou celles et ceux inscrits dans le privé, secteur dont la part augmente de manière exponentielle depuis le début des années 2010, dont on peut penser qu'ils sont également exposés à la précarité, d'autant plus qu'ils sont confrontés à des frais d'inscription nettement plus élevés pour la plupart (Flacher *et al.*, 2012 ; Moulin, 2014). À travers le cas des étudiant·es boursier·ères en école de commerce, Arnaud Pierrel (2015) avait montré que leurs choix de spécialisation étaient contraints par le prêt étudiant qu'ils et elles avaient à rembourser : la hausse des inscriptions dans le secteur privé, conséquence d'une dérégulation de l'enseignement supérieur, pourrait avoir comme conséquence une hausse de l'endettement étudiant.

Une autre piste de recherche qui nous semble féconde est celle de la comparaison internationale. Si les recherches de Cécile Van de Velde (2008) ont bien souligné les différentes formes du « devenir adulte » en Europe, en lien notamment avec les politiques publiques existantes et l'organisation du système éducatif, il pourrait être intéressant de s'interroger sur la possibilité de transposer d'un pays à l'autre des indicateurs, des mesures et des définitions des trois notions auxquelles ce numéro est consacré. Les étudiant·es défini·es comme pauvres, vulnérables ou précaires le sont-ils et elles partout, et quels sont les facteurs institutionnels pouvant les protéger ou au contraire les exposer ?

Enfin, les enquêtes dans ce numéro interrogent les expériences de la précarité à un moment donné, et il serait intéressant de pouvoir mieux comprendre les effets de l'exposition à la précarité sur les parcours des individus au-delà de la période des études. À l'image du travail des sociologues qui s'intéressent aux impacts sur les adultes d'une enfance exposée à la pauvreté (Braconnier et Mayer, 2015 ; Paugam et Cléménçon, 2002) ou à la précarité résidentielle (Delon, 2024), dans quelle mesure la précarité pendant les études contribue-t-elle à façonner des trajectoires personnelles et professionnelles sur l'ensemble de la vie ? Il pourrait notamment s'agir d'étudier les effets des conditions de vie durant les études sur les parcours des personnes ayant abandonné leurs études en raison de la précarité, de ceux et celles ayant fait des choix d'orientation explicitement tournés vers la stabilité financière ou, à l'inverse, des personnes pour qui la précarité s'est poursuivie après les études, devenant une condition « durable » (Roux, 2022). Dans cette perspective, alors que notre introduction débutait en rappelant les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiant·es, cette question est peu abordée dans les contributions du numéro. Il serait ainsi intéressant d'étudier les conséquences des multiples expositions à la précarité induites par la crise sanitaire sur la poursuite des parcours d'études, et sur les trajectoires d'insertion professionnelle et sociale, interrogeant ainsi l'idée répandue d'une « génération sacrifiée ».